

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 21 avril 2026 à 17 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Jocelyn Brasseur, Diane Desjardins, Vincent Jarry.**

**SONT ABSENTS : Harry Bird, Christine Boutin**

Formant quorum sous la présidence de madame Diane Desjardins, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Deux personnes sont présentes lors de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) **ADMINISTRATION**
  - a. Adoption du Règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 924 207 \$ pour effectuer des travaux de réfection, drainage, pavage et remplacement de ponceaux sur une section du 1<sup>er</sup> Rang.
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROCÈS-VERBAL**

**MOT DE BIENVENUE**

La mairesse, Diane Desjardins, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2026-04-078 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Robert Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2) ADMINISTRATION**

- a. **Adoption du Règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 924 207 \$ pour effectuer des travaux de réfection, drainage, pavage et remplacement de ponceaux sur une section du 1<sup>er</sup> Rang.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> Rang constitue une artère principale de la municipalité et que ces travaux visent l'amélioration de la sécurité et de la qualité du chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a effectué un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux, conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la plus basse soumission conforme est de 677 235,41 \$ (plus taxes) ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de couvrir les coûts des travaux et tous les coûts et frais incidents (plans d'ingénieur, études, rapports, permis, arpentage, surveillance des travaux, frais juridiques, administratives et autres), la municipalité doit adopter un règlement d'emprunt en conformité avec les prévisions de l'article 1061 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné le 8 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à la même date ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2026-04-079 **Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le Règlement 2026-02 décrétant une dépense et un emprunt de 924 207 \$ pour effectuer des travaux de réfection, drainage, pavage et remplacement de ponceaux sur une section du 1<sup>er</sup> Rang.

**QU'**une copie du règlement soit envoyée pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

**ADOPTÉE**

### 3) PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4) LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-04-080 **Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Robert Bergeron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 17 h 23, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

---

Diane Desjardins  
Mairesse

---

Cristina Chiurtu  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.